

Mairie de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC

Occupation du Domaine Public

DEMANDE D'AUTORISATION de pose d'échafaudage

Demandeur :

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :

- Tél :

- @ :

Sollicite l'autorisation de poser un échafaudage devant le.....

Du

au

inclus

(A compter du 1^{er} juillet 2024, par Décision du Maire du 24 avril 2024 enregistrée sous le n° 04/2024, Les 10 premiers jours de la pose de l'échafaudage sont gratuits. A partir du 11^{ème} jour d'occupation, il sera facturé au bénéficiaire la somme de 17 euros par jour. Cette redevance devra être acquittée au moment de la demande de permission de voirie.)

Emprise de l'échafaudage : m²

Nature des travaux :

Les données collectées sont utilisées par la Mairie de Villiers-Saint-Frédéric, afin de délivrer l'autorisation d'occupation du domaine public par la pose d'un échafaudage. Vos données sont destinées à la mairie, et sont conservées 10 ans. L'utilisation de vos données relève d'une mission d'intérêt public. Vous disposez de droits sur vos données (accès, rectification, limitation, opposition) que vous pouvez exercer auprès de notre Délégué à la protection des données : dpd@cigversailles.fr. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL.

Fait à Villiers-Saint-Frédéric,
Le

Signature